

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
539^{ÈME} RÉUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
25 AOUT 2015

PSC/PR/2.(DXXXIX)

**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE DE MISE EN ŒUVRE DE HAUT NIVEAU DE
L'UNION AFRICAINE POUR LE SOUDAN ET LE SOUDAN DU SUD**



RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE DE MISE EN ŒUVRE DE HAUT NIVEAU DE L'UNION AFRICAINE POUR LE SOUDAN ET LE SOUDAN DU SUD

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis conformément au mandat du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine (UA), tel que défini par le communiqué PSC/AHG/COMM.1.CCVII) adopté par le Conseil lors de sa 207^{ème} réunion tenue le 29 octobre 2009, communiqué qui a demandé au Groupe d'aider les parties soudanaises dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA) et d'autres processus connexes, dans le cadre de la transformation démocratique du Soudan et du Soudan du Sud. Le mandat, qui a été renforcé par des décisions ultérieures du Conseil, a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2015. Ce rapport fournit une mise à jour sur les activités menées par le Groupe de mise en œuvre depuis son dernier rapport du 12 septembre 2014.

II. ÉLAN INITIAL EN VUE D'UN DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF AU SOUDAN

2. Dans le communiqué adopté lors de sa 456^{ème} réunion tenue le 12 septembre 2015, le Conseil a soutenu l'appel lancé, le 27 janvier 2014, par le Président de la République du Soudan, Omar Hassan el Béchir, en faveur d'un Dialogue national, en tant que forum et processus politiques pour relever les défis auxquels le Soudan est confronté. Le Conseil a souligné la nécessité pour le processus de Dialogue national d'être authentique, transparent, inclusif et équitable, et a, à cet égard, défini une feuille de route, qui comprend: 1) une reprise immédiate des négociations sur la cessation des hostilités; 2) les négociations en vue de mettre fin aux conflits dans les Deux Zones et au Darfour doivent être menées de manière synchronisée (un processus - deux voies); et 3) une réunion préparatoire (pré-Dialogue national) pour discuter des questions de procédure et de processus, organisée par la Groupe de mise en œuvre à Addis Abéba.

3. En conséquence, le Groupe a mené une série de consultations avec les principaux acteurs soudanais, en vue de promouvoir un consensus sur la nécessité impérieuse d'un Dialogue national pour relever les défis auxquels le Soudan est confronté.

4. Le Conseil se souviendra qu'à la suite de l'appel au Dialogue national, l'Assemblée générale des partis politiques du Soudan a créé, le 6 avril 2014, le Comité préparatoire du Dialogue national ("7+7"), composé de représentants politiques alliés au Gouvernement, ainsi qu'un nombre égal de représentants de partis de l'opposition qui avaient accepté l'appel au Dialogue national et convenu de participer à sa préparation.

5. Le Groupe de mise en œuvre s'est félicité de la feuille de route et du travail du 7+7, a interagi avec les groupes d'opposition armés et a facilité les consultations avec le Gouvernement et les parties prenantes de l'opposition à Khartoum, afin de parvenir à des positions communes sur la base de la feuille de route. Aussi, l'accord du 4 septembre signé à Addis Abéba par les représentants du 7+7 et les mouvements armés a représenté une étape significative pour faciliter le lancement d'un processus de Dialogue national inclusif. Cet accord a été approuvé par l'Assemblée générale des partis politiques, contribuant ainsi à l'élan en vue d'un processus global pour parvenir à une paix durable au Soudan.

6. Le 7+7 a accompli des progrès considérables dans la préparation du Dialogue, y compris l'élaboration d'une feuille de route. Toutefois, à la fin de 2014, quatre des partis politiques d'opposition ont suspendu leur participation au 7+7 en raison de la décision du Gouvernement d'aller de l'avant avec les élections. Les quatre partis ont été remplacés dans des circonstances controversées.

7. La préparation du Dialogue national a permis d'encourager les parties prenantes de l'opposition à harmoniser leurs positions sur les objectifs et les modalités du Dialogue national. A la suite de la Déclaration de Paris, le 8 août 2014, qui a regroupé le Parti national Umma de Sadiq Al Mahdi et les mouvements armés, y compris le Mouvement de Libération du Peuple du Soudan-Nord (SPLM-N) et les groupes armés du Darfour, les efforts internes se sont poursuivis pour élargir et renforcer la plate-forme de l'opposition. Ces efforts ont débouché sur la signature de l'"Appel pour le Soudan", le 3 décembre 2014, à Addis Abéba, qui comprenait le Parti national Umma et les mouvements armés, l'Initiative de la société civile et les Forces du Consensus national, une alliance des partis politiques d'opposition, qui ont, à ce jour, refusé de se joindre au Dialogue national. Cependant, le Gouvernement du Soudan a condamné "l'Appel pour le Soudan", invoquant sa menace de déclencher un soulèvement populaire si les réformes ne pouvaient être réalisées, par des moyens pacifiques. En décembre 2014, le Gouvernement a arrêté deux signataires de l'Appel pour le Soudan, Farouk Abou Eissa, chef des Forces du Consensus national, et Amin Mekki Madani, chef de l'Initiative de la société civile, à leur retour au Soudan après des réunions tenues à Addis Abéba. Les deux dirigeants de l'opposition ont été libérés de prison le 9 avril 2015.

8. Le Groupe a écrit aux signataires de "l'Appel pour le Soudan", afin de clarifier son mandat en vertu du communiqué adopté lors de la 456^{ème} réunion du Conseil, et a réitéré que les questions soudanaises ne peuvent être réglées que par des moyens pacifiques.

III. LES CONFLITS DANS LES DEUX ZONES ET AU DARFOUR

9. Dans le cadre du principe "un processus, deux volets", adopté par le Conseil, le Groupe de mise en œuvre a convoqué les Parties, afin de négocier un projet d'Accord-cadre en trois rounds de novembre à début décembre 2014. Le Conseil se souviendra qu'en avril 2014, les deux délégations n'avaient pu surmonter leurs divergences. Alors que le SPLM/N appelait à une cessation des hostilités, afin de faciliter l'accès humanitaire, le Gouvernement du Soudan (GoS) a exigé un cessez-le-feu immédiat et global. Les Parties ont accompli de nouveaux progrès vers un accord final.

10. Ces avancées incluaient des accords provisoires sur les aspects sécuritaires et le concept de cessation des hostilités aboutissant immédiatement à des arrangements sécuritaires globaux. Cependant, les Parties n'ont pas pu parvenir à un consensus sur la demande de garanties faite par le SPLM/N, principalement en ce qui concerne l'autonomie pour les Deux Zones et un véritable Dialogue national. Par ailleurs, à la suite du principe "un processus, deux volets", le SPLM/N a exigé que l'accord traduise le lien entre le processus du Darfour et les négociations portant sur ces deux zones. Le Gouvernement a rejeté ces deux demandes. En l'absence de toute autre avancée, le Groupe de mise en œuvre a suspendu les pourparlers sur les deux régions le 8 décembre 2014.

11. Le Groupe de mise en œuvre, en collaboration avec l'Opération hybride UA-Nations unies au Darfour (MINUAD), a invité le Gouvernement et les mouvements armés du Darfour à Addis Abéba, le 23 novembre 2014, pour lancer les négociations. La réunion a été

convoquée à la suite de consultations intensives avec toutes les parties prenantes, notamment l'État du Qatar, en tant que parrain de la Déclaration de Doha pour la Paix au Darfour (DDPD). Des pourparlers initiaux distincts étaient engagés avec tous les mouvements armés du Darfour qui ne sont pas signataires du DDPD, à savoir le Mouvement de Libération du Soudan (SLM-MM) de Minni Minawi, le Mouvement pour la Justice et l'Égalité (JEM) de Jibril Ibrahim, et le Mouvement de Libération du Soudan (SLM-AW) d'Abdul Wahid. Toutefois, malgré l'implication intensive directe du Groupe de mise en œuvre, le SLM-AW a refusé de participer aux négociations.

12. Le volet du Darfour n'a pu parvenir à un accord sur l'ordre du jour, en grande partie en raison du fait que la délégation gouvernementale a insisté sur le fait que les négociations soient limitées aux arrangements sécuritaires, étant donné que les aspects politiques de la situation au Darfour ont été déjà traités dans le DDPD. Pour leur part, les mouvements ont exigé que l'ordre du jour comporte cinq questions de fond considérées comme insuffisamment traitées dans le DDPD. Il s'agit de la reconstruction et du développement; des réfugiés et des personnes déplacées; du principe du *Hawakir*; des questions de frontière et du nomadisme; de la justice, de la responsabilité et de la réconciliation; et de la compensation globale. Face à cette impasse, le Groupe de mise en œuvre a également suspendu le volet Darfour des négociations, le 29 novembre 2014.

IV. INTERACTION DU GROUPE DE MISE EN ŒUVRE AVEC LES PARTENAIRES REGIONAUX ET INTERNATIONAUX EN APPUI AU COMMUNIQUÉ DE LA 456^{ÈME} RÉUNION DU CONSEIL

13. Le Groupe de mise en œuvre a continué à interagir et à coordonner son action avec les partenaires internationaux, y compris la Troïka. Par ailleurs, le Groupe a visité les capitales de partenaires régionaux et internationaux clefs du Groupe et du Soudan. Il s'agit des États-Unis d'Amérique, de l'Allemagne, du Qatar, de l'Égypte et du Tchad.

14. A la suite de son rapport au Conseil en septembre 2014, le Groupe s'est rendu à New York pour interagir avec le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), le 17 septembre 2014. Il s'est également rendu à Washington D.C., pour rencontrer le Gouvernement américain sur les questions concernant le Dialogue.

15. Du 1^{er} au 3 décembre 2014, le Groupe de mise en œuvre s'est rendu à Berlin pour rencontrer le Gouvernement allemand, qui a exprimé le désir d'appuyer le Groupe, ainsi que les bons offices avec le Gouvernement soudanais et d'autres parties prenantes au processus de Dialogue.

16. En janvier 2015, le Groupe de mise en œuvre a visité l'Égypte, et a eu des consultations approfondies avec le Président Abd-Al Fattah al Sisi, ainsi qu'avec le Ministre des Affaires étrangères de l'Égypte. Le Président Al Sisi a exprimé sa préoccupation face à la situation sécuritaire d'ensemble en Afrique, notamment en Libye, soulignant que le règlement des problèmes que connaît le Soudan était essentiel pour assurer la stabilité régionale. Il s'est félicité de la décision prise par le Conseil d'adopter une approche globale pour régler les conflits au Soudan et des efforts déployés pour le Dialogue national au Soudan. Le Président Al Sisi a, en outre, convenu de la nécessité pour la communauté internationale de présenter une approche globale, telle qu'envisagée dans le communiqué de la 456^{ème} réunion du Conseil.

17. Au cours de la visite, le Groupe a également rencontré le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil El Araby, et a discuté de la situation au Soudan. Le Secrétaire général a souligné l'urgence d'aller de l'avant dans le Dialogue national au Soudan, et a demandé que la Ligue des États arabes soit régulièrement consultée sur les efforts de médiation.

18. Afin de déverrouiller le volet Darfour des négociations, le Groupe s'est rendu à Doha, en janvier 2015, pour mobiliser l'appui de l'État du Qatar en faveur du Dialogue national, comme une approche globale pour régler les questions pendantes au Soudan. Le Vice-Premier Ministre du Qatar Ahmed Bin Abdullah Al-Mahmoud s'est félicité de la décision du Conseil et de la feuille de route qui y a été articulée, et a offert l'appui de l'Etat du Qatar comme garant du DDPD.

19. Le Groupe de mise en œuvre s'est également rendu à N'Djamena en janvier 2015, où il a consulté le Président Idriss Deby Itno sur la situation au Darfour. Le Président Deby Itno a convenu que la détérioration de la situation sécuritaire au Darfour, tel que rapportée par la MINUAD, avaient d'importantes conséquences nationales et régionales. Tout en notant que les conflits au Soudan doivent être réglés de manière globale, le Président Deby Itno a exprimé son appui aux efforts du Groupe de mise en œuvre sur le Darfour.

20. À travers ces interactions, le Groupe a consolidé l'appui régional et international à son travail dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié par le Conseil à travers le communiqué PSC/PR/PERS.(CDLVI). A la suite des interactions du Groupe de mise en œuvre, la République du Soudan a pu entamer des pourparlers avec des pays et donateurs clés, dont les États-Unis d'Amérique et l'Allemagne, sur les questions pendantes, y compris l'allègement de la dette.

V. REUNION PREPARATOIRE AU DIALOGUE NATIONAL

21. Les développements au Soudan au début de 2015 ont mis en relief la nécessité de convoquer une réunion préparatoire au Dialogue national, telle qu'approuvée par le Conseil, afin d'assurer des préparatifs adéquats et inclusifs d'un processus de Dialogue crédible. Cependant, une conjonction de facteurs, y compris l'incapacité des parties à réaliser des progrès dans les pourparlers sur la cessation des hostilités, la signature de "l'Appel pour le Soudan " par diverses parties prenantes et la décision du Gouvernement d'aller de l'avant pour les élections générales d'avril 2015, malgré le boycott d'importants partis politiques, ont polarisé la situation politique au Soudan et affecté les perspectives de la tenue d'un Dialogue national crédible. Néanmoins, et conformément à son programme, le Groupe a jugé impératif d'inviter les parties soudanaises à une réunion préparatoire au Dialogue à Addis Abéba.

22. Sur la base de consultations élargies du Groupe de mise en œuvre, le Gouvernement d'Allemagne, en collaboration avec la Fondation Berghof, a organisé une réunion de l'opposition à Berlin du 24 au 28 février 2015, qui a été couronnée par l'adoption de la "Déclaration de Berlin". La Déclaration a, entre autres, appelé au report des élections au Soudan, à la libération des prisonniers politiques et à l'abolition des récents amendements constitutionnels. En outre, le chef du Parti national Umma, Imam Sadiq al Mahdi, et le Président du Front Révolutionnaire du Soudan (SRF), M. Malik Agar ont publié une lettre conjointe, s'engageant à participer à la réunion préparatoire au Dialogue sans conditions. Le

Parti du Congrès National (NCP) a également marqué sa volonté de participer à la réunion préparatoire au Dialogue.

23. Les invitations à la réunion préparatoire au Dialogue ont indiqué que celle-ci se tiendrait les 29 et 30 mars 2015, à Addis Abéba. L'ordre du jour portait sur les questions de processus et de procédures relatifs au Dialogue national. Le NCP et ses alliés ont décliné l'invitation à Addis Abéba, invoquant diverses contraintes, notamment la tenue d'élections générales.

24. **La décision du NCP a été une surprise et a contredit les assurances données à une Equipe conjointe du Groupe de mise en œuvre, des Nations unies et de l'IGAD, qui s'est rendue à Khartoum, les 16 et 17 mars 2015, et a interagi avec le Gouvernement et les principales parties prenantes de l'opposition sur la date et d'autres modalités. Lors de ces consultations, des hauts responsables du NCP ont réaffirmé leur volonté de participer à la réunion préparatoire au Dialogue à Addis Abéba si elle est organisée avant l'élection d'avril 2015.**

25. **Le Groupe de mise en œuvre a été à tout moment guidé par le principe de l'inclusivité, et, dans ce contexte, les partis politiques, les mouvements armés, les représentants de la société civile invités, en particulier les femmes et les jeunes, représentent une partie importante de la société soudanaise.**

VI. INTERACTIONS RECENTES AVEC LES PARTIES PRENANTES SOUDANAISES

(a) Visite au Soudan

26. Après les élections d'avril et la formation du nouveau Gouvernement, le Groupe de mise en œuvre s'est rendu à Khartoum, du 2 au 4 août 2015, à l'invitation du Gouvernement du Soudan. Le Président Omar al Bashir a déclaré que le Dialogue national était un processus soudanais qui doit se tenir au Soudan et sera bientôt lancé. Le Président al Bashir a réitéré sa proposition de garanties sécuritaires aux partis d'opposition, qui souhaiteraient participer au Dialogue. Il a également insisté sur le fait que le Dialogue se déroulerait comme prévu avec ou sans leur participation. À cet égard, il a estimé qu'une réunion préparatoire au Dialogue, telle qu'envisagée précédemment, n'était pas nécessaire.

27. En ce qui concerne les deux zones, le Président al-Bashir a affirmé que le Gouvernement ne participerait qu'aux négociations sur un cessez-le-feu global. Concernant le Darfour, le Président al Bashir s'est plaint de ce que son Gouvernement soit contraint à renégocier des accords qu'il a précédemment jugés contraignants. Dans ce contexte, il a insisté sur le fait qu'il n'y aurait pas de réouverture de la DDPD. Il a souligné que les groupes armés qui ont continué de résister n'avait plus aucune présence au Darfour ou au Soudan, à l'exception de "petites poches" contrôlées par le SLA-AW dans la région de Jebel Marra.

(b) Consultations avec l'opposition externe

28. À la suite des réunions à Khartoum, le Groupe de mise en œuvre a invité les groupes de l'opposition basés hors du Soudan à se rendre à Addis Abéba, du 21 au 24 août 2015, aux fins de consultations avec le Groupe sur les conclusions des réunions tenues au Soudan au début du mois d'août. Le Groupe voulait également discuter de la voie à suivre en ce qui concerne les négociations sur le Dialogue national, le Darfour et les Deux Zones.

VII. CONSEQUENCES HUMANITAIRES DES CONFLITS EN COURS

29. Du fait de la recrudescence de l'insécurité, y compris les querelles entre les milices tribales, les organisations humanitaires ont estimé que plus de 80 000 personnes ont été déplacées au Darfour au cours de 2015. Ces chiffres ne comprennent pas les personnes déplacées dans des régions inaccessibles, y compris le Jebel Marra, où certains des affrontements les plus violents ont eu lieu. Les préoccupations sécuritaires comprennent les attaques aveugles qui auraient été menées contre des civils. L'année dernière, 2014, a enregistré le niveau le plus élevé de déplacement au Darfour en une décennie. Près d'un demi-million de personnes ont fui les conflits, et à la fin de l'année, 300.000 d'entre elles étaient toujours des déplacés. Les plus récentes estimations estiment le nombre de personnes déplacées à plus de 2,5 millions.

30. L'accroissement de la criminalité a limité la capacité d'acheminer l'aide humanitaire, y compris l'inaccessibilité aux personnes déplacées, notamment du fait d'entraves aux mouvements du personnel humanitaire, qui constituent un défi persistant.

31. Au Kordofan méridional et au Nil Bleu, des centaines de milliers de personnes dans les zones contrôlées par le SPLM/N demeurent sans aide humanitaire et souffrent de la famine. Les hostilités, y compris les bombardements aériens, ont perturbé les moyens de subsistance et ont continué à causer la perte de vies humaines et des mutilations. Les perturbations qui en découlent, y compris les traumatismes psychosociaux, ont eu un impact négatif sur la sécurité alimentaire dans les zones contrôlées par le SPLM/N. Les affrontements ont également, sévèrement, freiné la fourniture de soins de santé, y compris en raison des bombardements des structures sanitaires. Les programmes de vaccination et la livraison de matériel médical ont été perturbés. Selon le Bureau des Nations unies de Coordination des Affaires humanitaires (OCHA), entre mai 2014 et janvier 2015, une grave épidémie de rougeole s'est déclarée dans les zones contrôlées par le SLM/N. L'accès humanitaire aux zones contrôlées par le Gouvernement dans les Deux Zones est également étroitement contrôlé.

32. Les affrontements au Soudan du Sud ont entraîné un afflux de Sud-Soudanais au Soudan, alors que les Soudanais fuyant les affrontements dans le Nil Bleu et le Kordofan méridional ont également cherché refuge au Soudan du Sud.

33. **Des mesures urgentes sont nécessaires pour faciliter un accès humanitaire sans entrave dans toutes les régions du Darfour et dans les deux zones, afin d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire si nécessaire. Il est urgent d'assurer la cessation des hostilités au Darfour et dans les Deux Zones, afin de faciliter l'accès humanitaire et d'atténuer l'impact des conflits sur les civils. À cet égard, le Conseil se souviendra de ses décisions antérieures concernant les questions humanitaires, ainsi que de la résolution 2046 du Conseil de sécurité des Nations unies à permettre "un accès sûr, immédiat et sans entrave" pour la bonne conduite des activités humanitaires.**

VIII EFFORTS CONTINUS VISANT A REGLER LES QUESTIONS PENDANTES ENTRE LE SOUDAN ET LE SOUDAN DU SUD

34. Le conflit au Soudan du Sud, qui a éclaté en décembre 2013, se poursuit, malgré la médiation de l'IGAD, en vue de parvenir à un accord entre les parties en conflit. Le conflit a

affecté les progrès dans la mise en oeuvre de l'Accord de coopération de septembre 2012 et les relations entre les deux Etats, en général.

(a) Questions sécuritaires

35. Le conflit a perturbé la mise en oeuvre des composantes sécuritaires de l'Accord de coopération. Les deux pays continuent de s'accuser mutuellement d'abriter et d'appuyer leurs rebelles respectifs. Bien que les deux parties aient montré séparément un vif intérêt à la convocation du Mécanisme conjoint politique et de sécurité (JPSM), afin de régler ces questions, il n'a pas été possible d'organiser de réunion. La dernière rencontre prévue pour le 24 août 2015 n'a pu avoir lieu, la délégation sud-soudanaise ayant indiqué qu'elle avait d'autres engagements.

36. Lors de la récente réunion avec le Groupe de mise en oeuvre, le Président al Bashir a réaffirmé son engagement à mettre en oeuvre les dispositions des accords sur les arrangements frontaliers et sécuritaires. Il a réitéré l'acceptation par le Soudan des coordonnées de la ligne médiane de la Zone frontalière sécurisée et démilitarisée (SBDZ) proposées par le Groupe de mise en oeuvre.

37. Le Groupe de mise en oeuvre continuera d'interagir avec les parties, afin de trouver d'urgence une date mutuellement acceptable pour convoquer la prochaine réunion du JPSM aux fins d'aider les deux parties à régler ces défis et d'autres défis sécuritaires.

(b) Questions de frontière

38. Les efforts visant à promouvoir la mise en oeuvre de l'Accord sur les questions de frontière ont enregistré des progrès. Après sa première réunion, le 21 novembre 2014, la Commission conjointe de la frontière s'est de nouveau réunie sous les auspices du Programme Frontière de l'UA (PFUA) et du Groupe de mise en oeuvre, de février à mars 2015, à Juba et à Addis Abéba, respectivement, afin de discuter des options pour accélérer la démarcation des portions déjà convenues de la frontière. Ces réunions ont abouti, le 18 mars 2015, à un accord, pour créer un compte fiduciaire bloqué pour couvrir le coût de la démarcation.

39. Le PFUA continue son interaction avec les parties en appui au règlement des questions de frontière. Cependant, dans un environnement marqué par des accusations mutuelles continues d'appui aux groupes rebelles et les conflits au Soudan du Sud, dans les Deux Zones et au Darfour, les progrès ont été entravés. Il est de la plus haute importance, pour assurer des progrès continus, de régler les questions de frontière entre les deux pays.

(c) Équipe d'experts de l'UA pour le règlement des questions de frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud

40. L'Équipe d'experts de l'UA sur les questions de frontière s'est employée à interagir avec les parties pour qu'elles présentent leurs observations sur l'état des zones contestées. Le travail de l'Équipe d'experts de l'UA s'est arrêté en raison des divergences entre les parties sur le travail et les termes de référence. Le Groupe de mise en oeuvre continue à interagir avec les deux parties en vue d'évaluer l'avenir du processus que conduit l'Équipe

d'experts de l'UA, étant donné que le Gouvernement du Soudan a indiqué que le travail de l'Equipe ne servait plus le but envisagé dans la facilitation de leurs négociations.

41. Dans un rapport ultérieur, le Groupe de mise en oeuvre informera le Conseil, avec des recommandations, sur les mesures à prendre à la lumière de l'impasse en ce qui concerne le travail de l'Equipe d'experts de l'UA.

(d) Abyei

42. La situation à Abyei reste tendue et imprévisible, les communautés locales continuant à s'affronter pour des territoires, des pâturages et des sources d'eau dans la région. Plusieurs affrontements ont eu lieu entre les Ngok Dinka et les Messeriya depuis le début 2015, entraînant des morts et des blessés.

43. Dans un développement positif, le Comité conjoint de surveillance d'Abyei s'est réuni les 29 et 30 mars 2015, à Addis Abéba, accueillant à cette occasion les deux nouveaux co-présidents M. Hassan Ali Nimir du Soudan et M. Deng Mading Mijak du Soudan du Sud. Ont participé à la réunion le chef de mission de la Force intérimaire de sécurité des Nations unies à Abyei (FINUA) et le nouveau commandant de la Force. La réunion a convenu de la tenue d'une conférence des chefs coutumiers pour renforcer le dialogue entre les communautés Ngok Dinka et Misseriya. La conférence était prévue du 20 au 22 juin 2015, à Addis Abéba, afin de préparer la voie au dialogue sur la réconciliation entre les communautés locales après l'assassinat du Chef suprême des Ngok Dinka. Toutefois, la réunion a été annulée en raison de l'indisponibilité de la délégation sud soudanaise à y participer.

44. Les deux parties continuent à violer l'Accord sur les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité d'Abyei signé en juin 2011. Le Soudan maintient une unité de sécurité à Diffa en violation de l'Accord. En l'absence de progrès concernant la création d'institutions administratives temporaires, la situation demeure imprévisible. La persistance des incidents sécuritaires dans la région met en relief la nécessité d'un engagement continu au sein de l'AJOC, d'un appui à la FISNUA et d'efforts soutenus pour tenir la réunion des chefs coutumiers jusqu'à ce que les deux pays trouvent un répit aux divisions internes.

(e) Les questions économiques

(i) Approche conjointe de la communauté internationale

45. La 23^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, qui s'est tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, les 26 et 27 juin 2014, a appuyé l'Approche conjointe. La Conférence a demandé au Groupe de mise en oeuvre de continuer d'appuyer les efforts des deux pays en vue de réaliser les quatre objectifs de l'Approche conjointe, à savoir un allègement global de la dette, la levée des sanctions économiques, l'appui au financement des arrangements financiers transitoires et le financement urgent de projets de développement nécessaires au Soudan du Sud.

46. Conformément à cette demande, le Groupe a, depuis septembre 2014, travaillé avec les deux Gouvernements en vue de la réalisation des objectifs de l'Approche conjointe. Le Groupe a également eu des discussions au plus haut niveau avec différents Gouvernements et institutions, y compris le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, les

États-Unis d'Amérique, l'Allemagne et le Qatar. Des appels pour l'allégement de la dette ont également été lancés lors de réunions avec les Gouverneurs des institutions de Bretton Woods et de la Banque africaine de développement, y compris les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France, le Japon, la Chine, l'Italie, l'Arabie saoudite et le Koweït.

47. Le Groupe a également réussi à faciliter la prorogation de l'approche option zéro du 17 octobre 2014 au 17 octobre 2016. Il s'agit d'un pas important, étant donné que l'expiration de la date limite aurait entraîné une négociation complexe entre le Soudan et le Soudan du Sud sur la dette extérieure de la République du Soudan.

48. **Cependant, malgré les efforts déployés par les deux Gouvernements et le Groupe de mise en oeuvre, il semble que l'allégement de la dette continuera à être intimement lié aux questions relatives au Soudan traitées dans ce rapport.**

La levée des sanctions économiques est une question qui se pose entre les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Soudan. Cependant, le Groupe de mise en oeuvre, dans le cadre de ses efforts sur l'Approche conjointe, a interagi avec les États-Unis d'Amérique sur cette question et a exhorté le Gouvernement du Soudan à améliorer ses relations bilatérales avec les États-Unis d'Amérique.

(ii) **Autres questions économiques- Pétrole**

49. Le Conseil se souviendra que le Groupe de mise en oeuvre a surveillé la mise en oeuvre de l'Accord lié au pétrole, à travers un appui consultatif fourni par le Comité de surveillance du Pétrole (PMC), qui a été constitué, et est présidé par l'UA. Le PMC surveille la mise en oeuvre de l'Accord sur le pétrole, à travers des rapports périodiques aux Parties sur l'amélioration de la coopération dans le secteur pétrolier.

50. Toutes les opérations liées au pétrole ont été en grande partie mises en oeuvre conformément aux termes de l'Accord sur le pétrole, y compris des versements financiers transitoires du Soudan du Sud au Soudan. Les opérations ont continué bien que le volume des transactions a été sensiblement réduit depuis le conflit qui a éclaté au Soudan du Sud.

51. **Des réunions ultérieures du PMC n'ont pu être tenues. Ces réunions auraient discuté de questions importantes, telles les opérations transfrontalières, le traitement judiciaire des émissions sur le plan de l'environnement et les améliorations possibles des systèmes de mesure et des oléoducs. Le Groupe recommande la tenue d'une réunion du PMC dans les meilleurs délais possibles.**

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

PSC Outcomes

Communiqués

2015-08-25

Communiqué of the 539th Meeting of the Peace and Security Council Held on 25 August 2015, Addis Ababa, Ethiopia.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1536>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)